



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SITES ET MONUMENTS NATURELS DE LA VIENNE PROJET DE CLASSEMENT DE LA VALLÉE DE LA GARTEMPE

Présentation COPIL Natura 2000
20 mai 2026





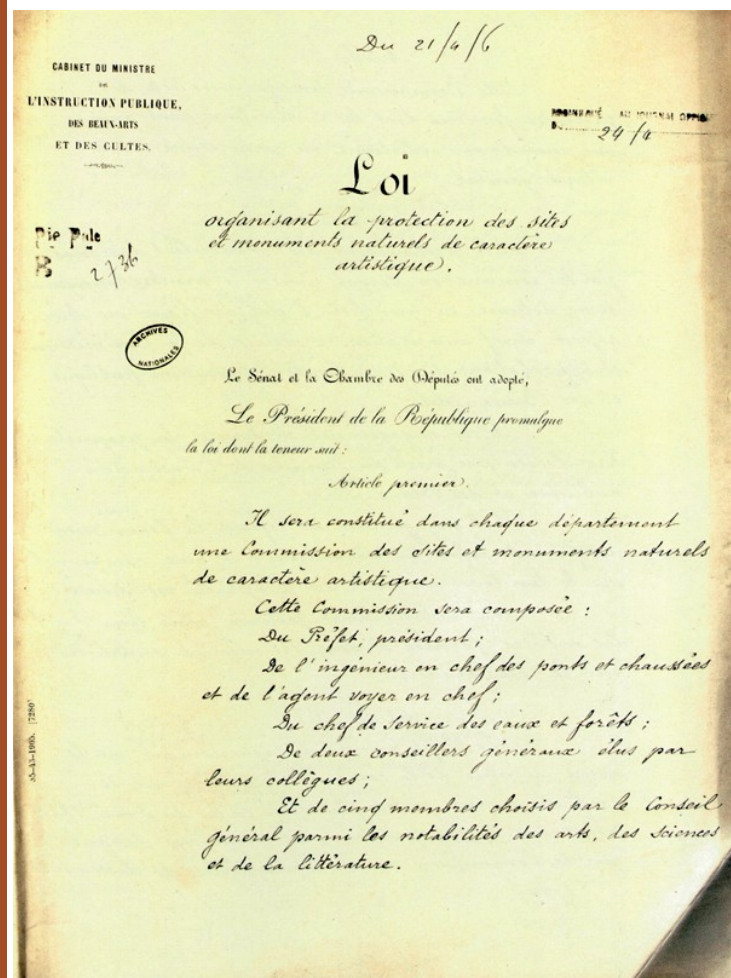
**La reconnaissance nationale des qualités
exceptionnelles
des sites et monuments naturels,
constitue un élément capital
de notre patrimoine naturel et culturel
au même titre que
les monuments historiques.**



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementation sites et monuments naturels



la réglementation

> la loi fondatrice du **21 avril 1906** sur la protection des sites et monuments naturels, est la plus ancienne des lois de protection des espaces naturels.

> la loi du **2 mai 1930** lui donne sa forme définitive.

sur le modèle de la loi du 31 décembre 1913 de protection des MH

> la loi du **8 août 2016** pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, l'a fait évoluer.

> transcrite dans le code de l'environnement aux articles L. 341-1 à 22 et R.341-1 à 31

son seul objectif



... protéger les paysages les plus remarquables dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général afin de les transmettre aux générations futures.

Cette reconnaissance nationale participe au maintien et à l'amélioration de la qualité du cadre de vie de ses habitants tout en permettant la valorisation du territoire pour et par la collectivité.

Sa gestion concilie projets d'avenir, activités traditionnelles et préservation du patrimoine par une politique de concertation avec les acteurs concernés dans le respect du lieu et de ses caractéristiques.

Cet objectif est également relayé au travers de la convention européenne du paysage adoptée par le Conseil de l'Europe le 20 octobre 2000.

Sites et monuments naturels en Vienne



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



Protection des sites et monuments naturels

Atlas des sites du département de la Vienne



« ... il y a par deux choses s'agissant du patrimoine,
son usage et sa beauté ;
son usage appartient à son propriétaire,
sa beauté à tout le monde ;
c'est donc dépasser son droit que les détruire... »
Victor HUGO initiateur des protections du patrimoine

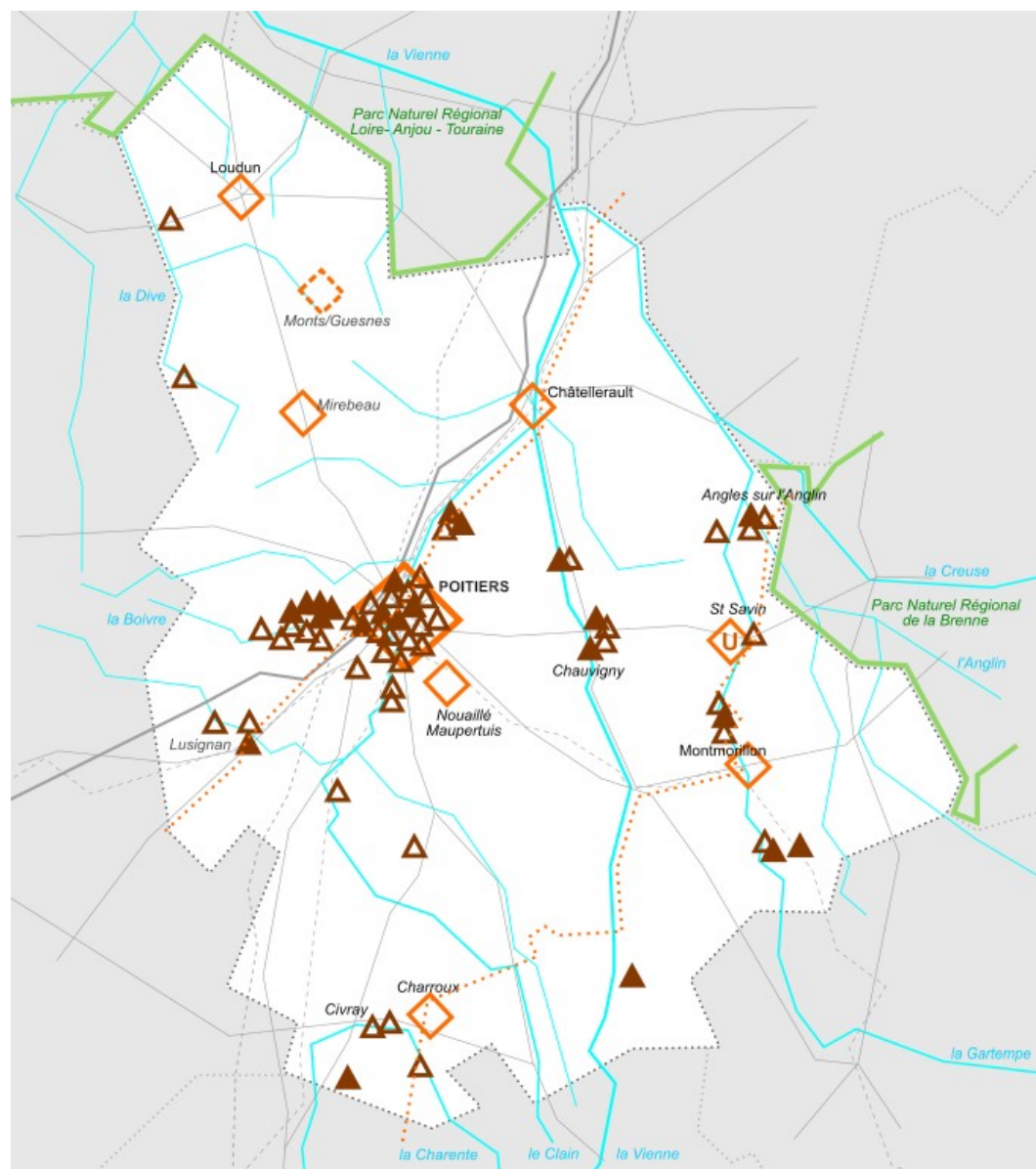
présentation sous forme de fiches
illustrées et commentées
des 58 sites
inscrits ou classés de la Vienne
réunis dans un Atlas



PRÉFET
DE LA VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

site internet de la DREAL Nouvelle Aquitaine
<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-sites-a1412.html>

Sites et monuments naturels en Vienne



dans la Vienne :

▲ 22 sites classés

△ 36 sites inscrits

11 300 hectares

soit 1,6 % du département

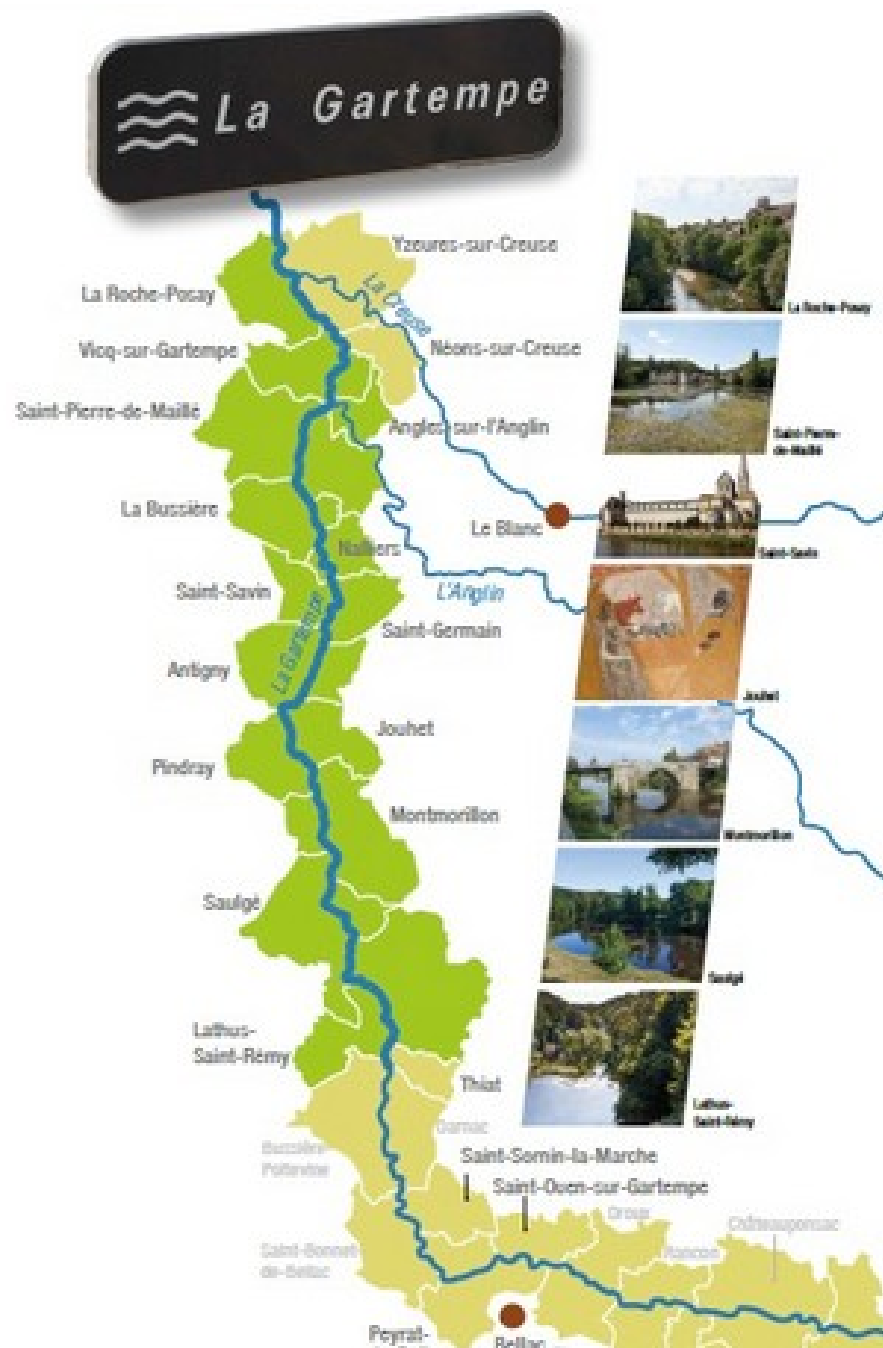
Autres mesures de protection
du patrimoine :

◇ site patrimonial remarquable
(AVAP et secteur sauvegardé de
Poitiers)

U Site UNESCO > Abbaye de St Savin
> chemin de Tours
St Jacques de Compostelle

Un atlas des sites de la Vienne est téléchargeable :
<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-sites-a1412.html>

Projet de classement de la vallée de la Gartempe



La vallée de la Gartempe dans son cours en Vienne a été **identifiée dans la liste des sites majeurs restant à classer** au titre des articles L314.1 et suivants du code de l'environnement, repris dans l'Instruction du Gouvernement du 18 février 2019.

Plusieurs tentatives de protection complémentaires engagées dans les années 2000, n'ont en effet pas pu aboutir : proposition d'inscription en 2002, puis de classement en 2009 et 2014.

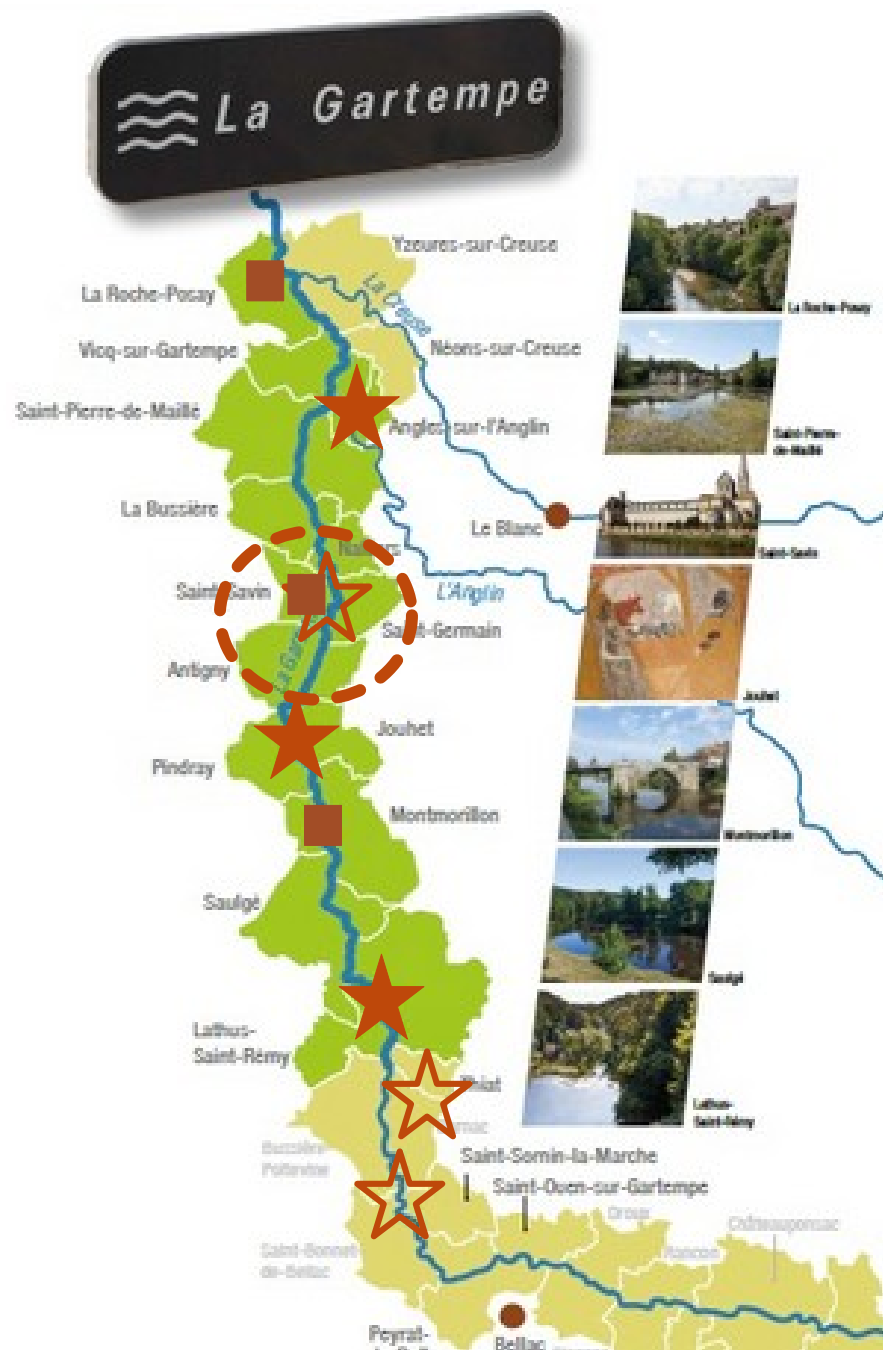
Les conditions locales sont aujourd'hui différentes :

- > Une zone de protection doit être réalisée afin de garantir la valeur universelle exceptionnelle du bien Unesco de l'Abbaye de St Savin;
- > Plusieurs demandes de classement émanant de collectivités et d'associations ont été reçues par la préfecture de la Vienne.

C'est pourquoi il a été décidé d'engager les études préliminaires nécessaires à la définition d'un périmètre de classement, en concertation avec les collectivités et les principaux acteurs concernés.

octobre 2021 sous préfet de Montmorillon

Projet de classement de la vallée de la Gartempe



La première étape est la réalisation d'une étude paysagère qui a pour objectif de **mettre en lumière les qualités paysagère** du site, d'identifier **des périmètres** de protection et de **préparer les dossiers nécessaires au classement**.

Le territoire concerné s'étend principalement sur 14 communes de la Vienne mais aussi au nord **sur 2 communes, une dans l'Indre et 1 dans l'Indre et Loire**, et au sud **sur 3 communes de la Haute-Vienne**.

La vallée est entrecoupée de zones déjà protégées :

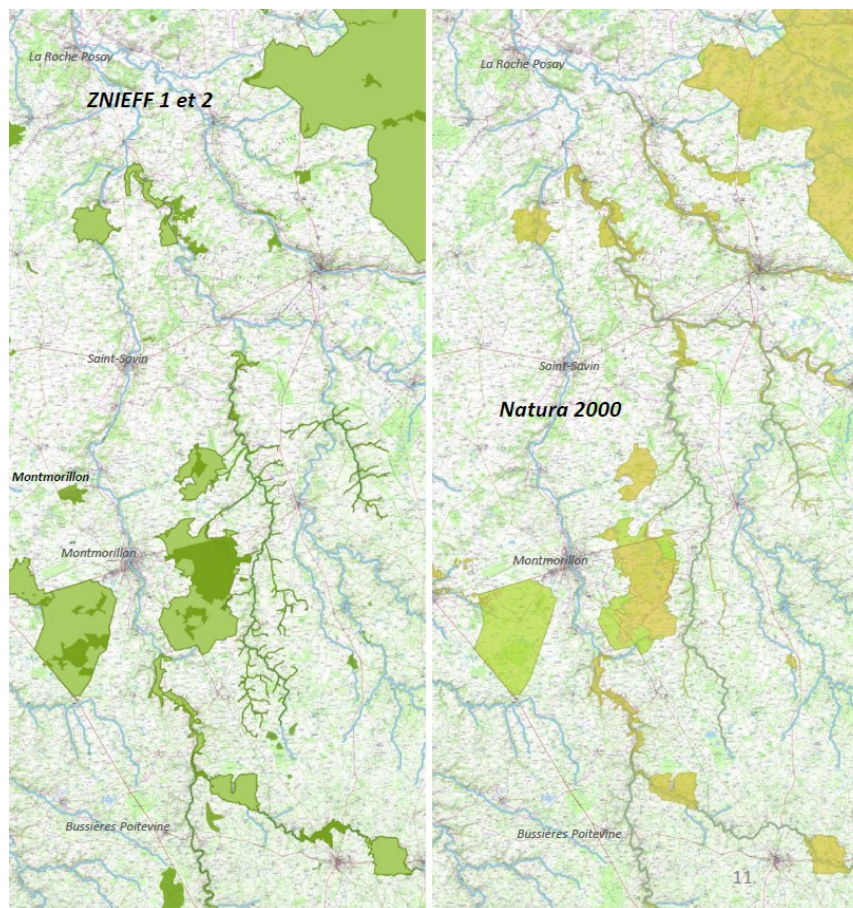
- > **3 SPR** : la Roche Posay, St Savin, Montmorillon
> plus de **50 MH** inscrits et classés
- ★ > **3 sites classés** : Lathus St Rémy, Jouhet et Pindray, Angles
- ☆ > **8 sites inscrits**
> **2 zones Natura 2000** en lien avec la rivière
- > Sans compter la **zone tampon UNESCO** de l'abbaye de St Savin validée en juillet 2024

Projet de classement de la vallée de la Gartempe

La vallée de la Gartempe témoigne aussi d'une **richesse biologique importante** avec de nombreux sites naturels inventoriés (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et protégés (au titre de la réglementation européenne Natura 2000)

ZNIEFF

- Forêt des coutumes (Type 1)
- Ruisseau des Fontenelles (Type 1)
- Vallée de la Gartempe : Saut de la brame (Type 1)
- Landes du camp militaire de Montmorillon et de Sainte-Marie (Type 1)
- La pierre aiguisée couteau (Type 1)
- Landes de Montmorillon (Type 2)
- Bois de l'hospice, étang de Beaufour et environs (Type 2)
- Brandes d'Haims (Type 2)
- Les grandes brandes du greffe (Type 1)
- La pièce du noyer (Type 1)
- Les grands essarts (Type 1)
- Pelouses et bois du roc de la Dube (Type 1)



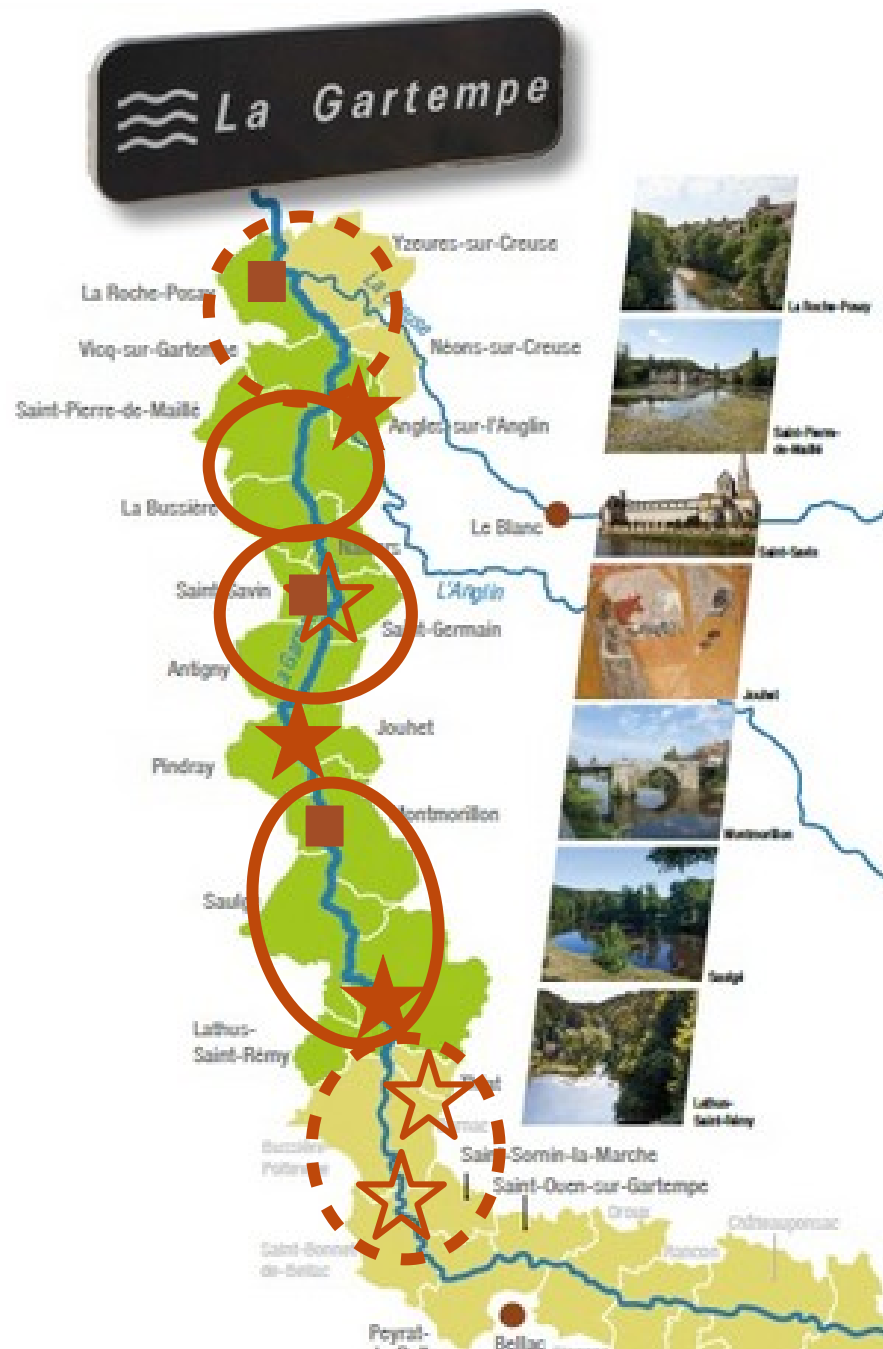
Natura 2000

- Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents
- Vallée de la Gartempe - Les Portes d'Enfer
- Brandes de Montmorillon
- Des zones de protection spéciale du bois de l'hospice étang de Beaufour et environs et camp de Montmorillon-landes Ste Marie, et des zones spéciales de conservation
- Brandes de la Pierre-Là
- Basse vallée de la Gartempe
- Vallée de l'Anglin et affluents

Arrêté de biotope

- Portes D'Enfer
- Landes De Sainte-Marie
- Brandes De La Pierre Là.

Projet de classement de la vallée de la Gartempe

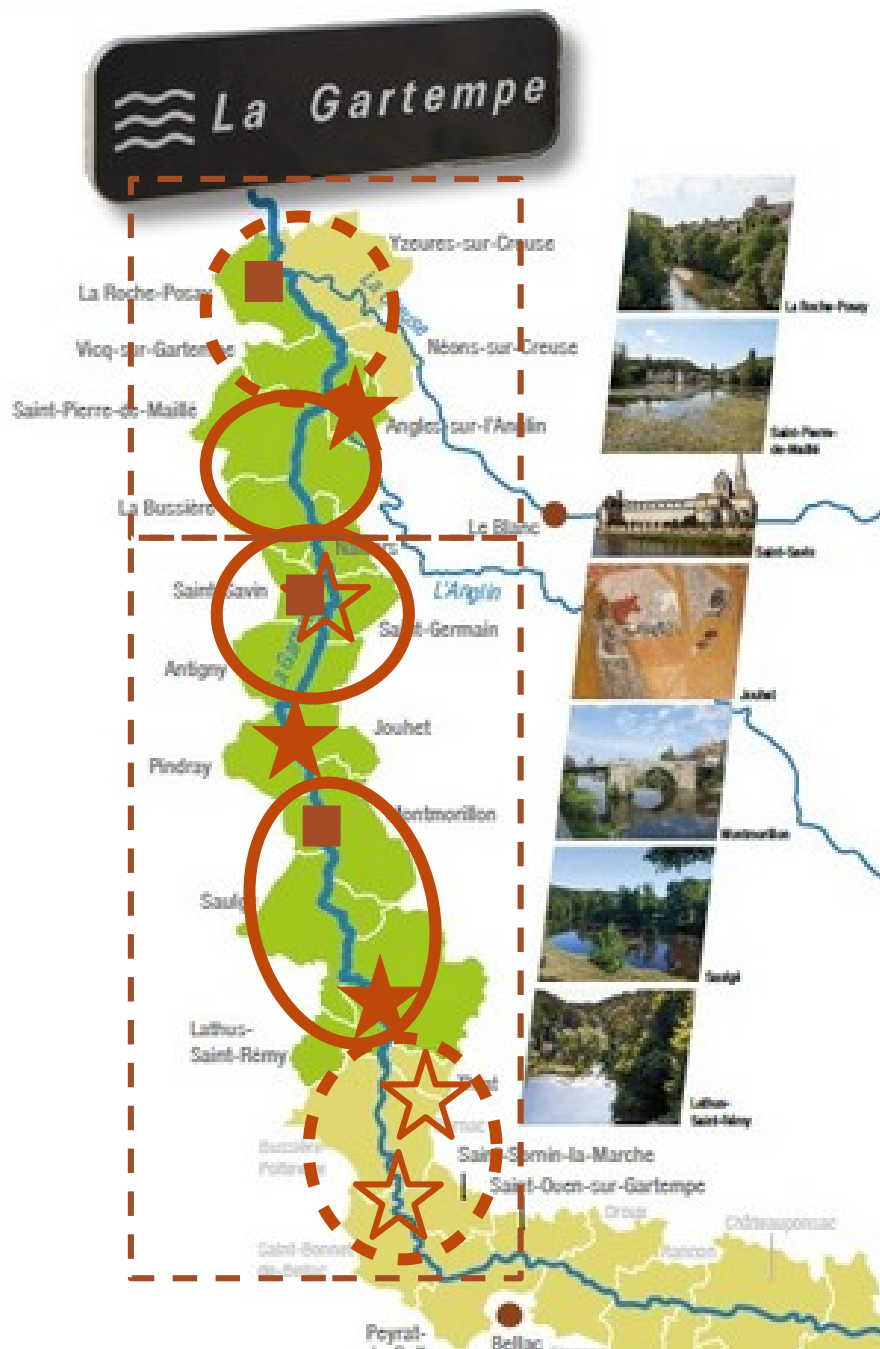


Le territoire concerné s'étend principalement sur **14 communes de la Vienne** mais aussi au nord sur **2 communes, une dans l'Indre** et **1 dans l'Indre et Loire**, et au sud sur **3 communes de la Haute-Vienne**.

Il est donc opportun de procéder par regroupements territoriaux.

- la Roche Posay - Vicq sur Gartempe
Yzeures sur Creuse et Néons sur Creuse
- St Pierre de Maillé - La Bussière
en cohérence avec Angles sur l'Anglin
- Antigny - St Savin - St Germain - Nalliers
Paisay le sec (*zone Tampon Unesco*)
Leignes sur Fontaine (*site inscrit*)
- *Pindray/Jouhet déjà classé*
- Lathus St Rémy (*extension du site classé*)
- Saulgé - Montmorillon
- Val d'Oire et Gartempe
St Bonnet de Bellac – St Sornin la Marche
en Haute Vienne

Projet de classement de la vallée de la Gartempe



L'inspection se fera en 2 temps
en partant de l'amont de la rivière

Premier temps sur 3 jours
(11/12/13 mai 2026)

- Val d'Oire et Gartempe
St Bonnet de Bellac – St Sornin la Marche
en Haute Vienne
- Lathus St Rémy (site classé)
- Saulgé - Montmorillon
- Antigny - St Savin - St Germain - Nalliers
Paisay le sec (*zone tampon*)
Leignes sur Fontaine (*site inscrit*
en cohérence avec le site classé de Pindray/Jouhet)

Second temps sur 2 jours
(juillet 2026)

- St Pierre de Maillé - La Bussière
en cohérence avec Angles sur l'Anglin
- la Roche Posay - Vicq sur Gartempe
Yzeures sur Creuse et Néons sur Creuse



merci de votre attention

Alain De Nayer, Inspecteur de la Vienne
alain.de-nayer@developpement-durable.gouv.fr

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex
www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*